République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n°

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle Jules ferry, sur la convocation du mercredi 23 septembre 2026 de son Président et sous la Présidence de Jean-Luc JOSSE.

Nombre de membres : en exercice : **13** Présents : votants :

Etaient Présents :

Alain QUIBEL, Président,
Chantal JARNIOU, Jean-Luc JOSSE, Claude GOUPIL, Guillaume SERIS, **Stéphanie HOTKA** représentants le Conseil Municipal,
Jarno THOMAS, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Département (UDAF 76),
Yu DONG, représentant le Conseil Municipal,
Marianne AVENEL, représentant les retraités et les personnes âgées,
Roxane GUY, membre qualifiée.

Absents Excusés :

Alain QUIBEL, Président
Jems DELAUNAY, représentant l'insertion et la lutte contre les exclusions,
Céline BEAUTIER, membre qualifiée,

Mme JARNIOU est désignée secrétaire de séance.

N° 2026-44

Adhésion du CCAS aux services de l'Agence Nationale du Numérique en Santé (ANS) dans le cadre du Ségur Numérique en Santé.

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le programme national du Ségur du Numérique en Santé visant à accélérer la transformation numérique des établissements et services sanitaires et médico-sociaux ;

Vu les dispositifs mis en œuvre par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) en matière d'identification, d'authentification, de sécurité et d'interopérabilité des systèmes d'information en santé ;

Considérant que la Résidence Autonomie du Parc, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Notre-Dame de Bondeville, est engagée dans une démarche de modernisation de ses outils numériques ;

Considérant que le déploiement du logiciel métier retenu dans le cadre du Ségur du Numérique en Santé nécessite la mise en œuvre de services d'identification et d'authentification sécurisés proposés par l'Agence du Numérique en Santé ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20261006-2026-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Considérant que ces dispositifs permettent notamment de sécuriser l'accès aux données, de faciliter les échanges d'informations avec les professionnels habilités et de favoriser l'interopérabilité avec les services numériques nationaux de santé, notamment le Dossier Médical Partagé (DMP) et la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Notre-Dame de Bondeville, en qualité d'entité juridique gestionnaire de la Résidence Autonomie du Parc, doit effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Agence du Numérique en Santé ;

Considérant que cette adhésion constitue une étape nécessaire à la finalisation du déploiement des outils numériques de la Résidence Autonomie et à la mobilisation des financements prévus dans le cadre du Ségur du Numérique en Santé ;

Considérant qu'il convient, à ce titre, d'autoriser le représentant légal du CCAS à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention(s),

APPROUVE l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Notre-Dame de Bondeville aux services de l'Agence du Numérique en Santé (ANS), dans le cadre du déploiement du Ségur du Numérique en Santé au sein de la Résidence Autonomie du Parc.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS, en sa qualité de représentant légal de l'établissement, à signer le contrat d'adhésion aux services concernés de l'Agence du Numérique en Santé ainsi que les formulaires et documents nécessaires à leur mise en œuvre, notamment les formulaires **F101 et F413**.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires auprès de l'Agence du Numérique en Santé et des organismes concernés pour permettre le déploiement des services numériques au sein de la Résidence Autonomie Les Tilleuls.

AUTORISE la mise en œuvre des habilitations, cartes professionnelles, certificats logiciels et dispositifs d'identification nécessaires pour les personnels dûment habilités, dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité applicables aux données de santé.

Le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat.

Affiché le,

Le Président du CCAS,

Alain QUIBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20261006-2026-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026